

Saison estivale : les plages

N/Réf : Croupe des élus de L'UDCI Montois

Objet : sécurité des plages

Monsieur André Ricolleau
Maire de Saint Jean de Monts

Hôtel de Ville

18 rue de la Plage
85160 Saint Jean de Monts

Saint Jean de Monts, mardi 17 juil. 2018

Monsieur le Maire,

Les élus de L'UDCI Montois sollicitent à la demande de plusieurs usagers Montois et vacanciers, la mise en place d'un panneau indiquant les modalités d'utilisation du chenal traversier et ses limites face à la cale n°22 (aire d'évolution F d'une largeur de 100 m).

En effet, à ce jour et depuis les modifications 2018 des différents chenaux, aucune signalétique complémentaire n'a été mise en place pour informer clairement les usagers des différents changements.

Notre demande va servir à compléter le panneau fixe (plan) accroché au poste de secours mais erroné (cale 22 et son chenal non indiqué sur le plan existant) et pour :

- assurer la sécurité et informer les baigneurs ;*
- assurer la sécurité et informer les pratiquants des sports nautiques non tractés (surf, planche à voile, paddle) ;*
- faciliter le travail des sauveteurs municipaux évoluant dans cette zone de surveillance.*

Cela dans un souci d'information préventive auprès des différents usagers de la plage des Demoiselles entre le poste de secours cale n° 20 et la cale n°22.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tous renseignements complémentaires que vous estimerez utiles pour donner une suite favorable à la demande des usagers et des élus de l'UDCI Montois.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, monsieur le Maire, l'assurance de nos respectueuses salutations



*Eric Brondy pour
Les élus de l'UDCI*